



Suj. ULC C58  
Suj. ULC C142

Le 7 décembre 2007

## BULLETIN D'ACCRÉDITATION N<sup>O</sup> 2007-34

Destinataires : Clients répertoriés de ULC des réservoirs en acier et en plastique renforcé destinés au stockage des liquides inflammables et combustibles  
Autres parties intéressées

Objet : Programmes ULC pour les réservoirs en acier et en plastique renforcé hors sol et souterrains remis à neuf, déplacés et non standard destinés au stockage des liquides inflammables et combustibles. (EGHXC, 60.05.1) (EEEVC, 60.05.0)

Par suite de sa revue continue des programmes et services, Underwriter's Laboratories of Canada publie le présent bulletin d'accréditation afin d'apporter des éclaircissements sur sa position actuelle et sur les services qu'il offre en ce qui concerne le sujet susmentionné.

### **RÉSERVOIRS REMIS À NEUF :**

La remise à neuf des réservoirs par un fabricant de réservoirs approuvé par ULC conformément aux suppléments techniques ULC-S601(A)-2001, ULC-S603(A)-2001, ULC-S615(A)-2002 et ULC-S630(A)-2001 est permise à l'installation du fabricant seulement. Les fabricants de réservoirs répertoriés doivent être évalués et jugés acceptables par ULC avant qu'ils ne puissent recevoir l'autorisation d'effectuer ce type de travail.

La remise à neuf sur place n'est pas visée par les exigences contenues dans les suppléments techniques susmentionnés.

ULC effectuera une revue plus approfondie des programmes de remise à neuf des réservoirs comme le prévoient les suppléments techniques susmentionnés et transmettra les modifications supplémentaires apportées au programme à ce moment-là.

### **RÉSERVOIRS DÉPLACÉS :**

ULC n'offre aucun programme d'attribution de labels; par conséquent, les réservoirs déplacés doivent être approuvés par l'autorité compétente appropriée.

**RÉSERVOIRS NON STANDARD :**

ULC n'offrira aucun programme d'attribution de labels pour les réservoirs non standard. À la demande de l'autorité compétente appropriée, ULC peut être en mesure d'offrir des essais de type et présenter un rapport écrit sur les résultats qu'il a obtenus, mais ce rapport devra néanmoins être approuvé par l'autorité compétente appropriée.

Étant donné que plusieurs bulletins portant sur divers aspects de ces programmes ont été publiés au cours des 15 dernières années, ULC a pris la décision de retirer immédiatement tous les bulletins ayant été publiés avant l'an 2000.

Dans le même ordre d'idées, le programme d'acceptation spéciale de ULC a été aboli il y a 5 ans. À ce titre, les réservoirs produits depuis cette date n'étaient pas autorisés à porter le label d'acceptation spéciale.

Si vous avez des questions portant sur le bulletin visé ci-haut, veuillez communiquer avec M. Normand Breton, Ingénieur en chef – Canada, par téléphone au numéro 416 757-3611, poste 61238.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

M. Normand Breton, ing.  
Directeur des services électriques et Ingénieur en chef – Canada